



VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

Place Gabriel péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
Service Urbanisme
☎ 01.78.68.40.05

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° AP 094 022 24 C0003

Déposé le : 11/02/2024

Demandeur : LE POULET FOU

Représentant : Monsieur GUEZLANE ABDERRAHMANE

Sur un terrain sis à : 3 rue Louise Michel à Choisy-le-Roi (94600)

Pour : L'installation d'enseignes

Références cadastrales : 22 H 53

LE POULET FOU

Monsieur GUEZLANE ABDERRAHMANE

3 rue Louise Michel

94600 Choisy-le-Roi

**Demande d'autorisation préalable d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la
publicité une pré-enseigne ou une enseigne**

REJET TACITE

Monsieur,

Par un courrier notifié en date du 26/02/2024, vous avez été informé par le service urbanisme que votre dossier était incomplet, et qu'en application de l'article R.581-10 du code de l'environnement, vous deviez adresser les pièces manquantes ou incomplètes à la mairie dans un délai de 2 mois. Il était précisé que, passé ce délai, si votre dossier n'était pas complété, votre demande ferait l'objet d'une **décision tacite de rejet**.

Il apparaît que votre dossier n'a pas été complété dans les délais susmentionnés ci-dessus.

Je vous informe donc que votre demande fait l'objet d'une **décision tacite de rejet** depuis le 27/04/2024.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Choisy-Le-Roi, le 24/05/2024

le Maire,

Tenino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.